

Mémoire de Le Club Laval-sur-le-Lac



Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Déposé dans le cadre de la consultation publique
au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 22 septembre 2016

Aux membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le Club Laval-sur-le-Lac (le Club) fêtera son centenaire en 2017. De l'avis de tous, il est situé sur un site sans pareil et ses deux parcours de 18 trous sont parmi les plus beaux au Québec sinon au Canada.

Le Club fait la fierté de ses 475 membres actionnaires et de leurs familles, un total d'environ 1 000 golfeurs. Ils proviennent généralement de Laval, de Montréal et de la couronne nord. Une quarantaine de famille du quartier Laval-sur-le-Lac est membre du Club. Le Club a près de 170 employés.

Le Club et l'ancienne Ville de Laval-sur-le-Lac, devenue quartier de Ville de Laval depuis la fusion des municipalités de l'île de Jésus en 1965, ont été fondés et conçus autour du chemin de fer dont l'emprise doit maintenant servir à l'implantation du Réseau Électrique Métropolitain de Transport Collectif (le REM). Celle-ci borde et délimite le terrain du Club sur le côté ouest.

De fait, pendant plusieurs décennies les membres venant de Montréal pouvaient accéder au Club en descendant du train à la gare « Laval Links », au coin de la rue Les Peupliers et Les Cèdres.

La voie ferrée, qui appartenait à l'origine au Canadien National, a permis au tournant du siècle dernier la création d'un endroit de villégiature sans pareil au Québec puisqu'elle donnait accès aux citadins de Montréal à un paradis de verdure aux abords du lac des Deux-Montagnes. Encore aujourd'hui, alors que le site est maintenant desservi par l'AMT, ce quartier « vert » et son Club avec une superficie de plus de 1,301,337 m² tout en boisé et verdure, sont un actif environnemental important pour Laval et la grande région de Montréal.

Le lien ferroviaire et l'interrelation entre celui-ci, le quartier et le Club ont démontré à une époque où ces concepts n'étaient pas en vogue qu'une banlieue et ses activités récréatives pouvaient être aménagées sans dépendre de l'automobile et dans le respect de l'environnement.

Bien que le REM soit une application positive et moderne des principes de développement ayant permis au Club d'atteindre une notoriété sans pareil, certains des aspects de ce projet sont tout de même pour nous une source d'inquiétudes importantes.

Le tracé du Réseau Électrique Métropolitain de Transport Collectif (le REM) longera la propriété du Club sur une distance d'environ 1,5 kilomètre. Ce tracé se trouve sur la ligne actuelle du train de Deux-Montagnes. Sur cette emprise de 100 pieds de large se retrouveront deux voies ferrées sur lesquelles on prévoit effectuer un service ferroviaire à haute vitesse et à fréquence élevée, à quelques 50 pieds de la limite ouest du Club.

L'aspect positif de ce projet pour notre Club est le rapprochement de notre Club et de sa clientèle Montréalaise et la diminution de l'usage de l'automobile pour les gens désirant se rendre au Club. Le présent train de Deux-Montagnes, qui s'arrête à proximité du Club à la gare Ste-Dorothée, est peu utilisé par les membres à cause de sa faible fréquence, surtout les fins de semaine. Une fréquence accrue, surtout en dehors des heures de pointe, permettra à plusieurs membres, ainsi qu'à leurs enfants d'utiliser le nouveau train pour se rendre au Club et retourner vers Montréal par la suite.

Toutefois, le projet du REM, à moins que des mesures de mitigation importantes ne soient apportées, est susceptible de causer des inconvénients majeurs à notre Club.

De loin la problématique la plus inquiétante est l'annonce surprenante de l'élimination par le promoteur du REM du passage à niveau public de la rue Les Cèdres, une rue appartenant à Ville de Laval et qui se connecte à l'est du passage à niveau au chemin privé du Club ; c'est ce chemin qui donne accès au Club. S'il devait être permis de fermer ce passage à niveau, une solution d'accès alternative satisfaisante devra être trouvée.

De plus, nous voudrions que des mesures soient bien définies et prises afin de contrôler et minimiser le bruit provenant d'un service ferroviaire accru. Nous voudrions également que le milieu incluant les arbres en bordure de notre terrain soit préservé. L'empreinte environnementale d'un tel service ferroviaire doit être réduite au minimum possible, particulièrement dans un quartier résidentiel et récréatif de la nature exceptionnelle de Laval-sur-le-Lac.

ÉLIMINATION DU PASSAGE À NIVEAU

Le Club fut créé en 1917 à la même époque que la construction de la voie ferrée de la ligne de Deux-Montagnes. Le passage à niveau de la rue Les Cèdres donne accès au quartier Laval-sur-le-Lac à partir du Club depuis bientôt cent ans. Ce passage se situe plus précisément dans le prolongement de la rue Les Cèdres, qui croise la rue Les Peupliers.

L'aménagement des parcours de golf, le site du chalet et toute la logistique de mouvements des véhicules qui entrent et sortent du Club ont été conçus en fonction de la position de l'entrée actuelle du Club et du passage à niveau qui y donne accès. De fait, le Club et son quartier sont depuis toujours liés au chemin de fer et à cette entrée.

Le passage à niveau public est situé sur une rue publique de Ville de Laval ; sa construction, son entretien et sa signalisation ont été autorisés et prescrits par des autorités réglementaires ayant juridiction. Ce passage à niveau public est sécuritaire et répond aux meilleures normes qui prévalent dans l'industrie ferroviaire. Il ne peut être retiré sans l'accord des autorités réglementaires actuelles.

Or, de façon assez cavalière, nous avons été informés par le promoteur du REM que ce passage à niveau serait éliminé par son projet et que la construction d'un accès par-dessus ou dessous de la ligne projetée était trop coûteuse pour être envisagée. Par conséquent, on nous a informés que le projet du REM impliquait nécessairement que nous devions penser entrer à notre Club par un autre chemin.

Vu les droits actuels du Club à ce lien essentiel à son milieu, il est pour le moins surprenant que cette annonce se soit faite de façon aussi sommaire et sans autre considération. Il ne revient pas au Club de s'adapter au projet du promoteur, mais plutôt le contraire. Ce changement proposé est majeur et inacceptable pour l'instant, tant et aussi longtemps qu'une alternative ne sera pas trouvée permettant de garantir au Club les avantages que lui procure son entrée actuelle.

Dans la mesure où le Club accepte que l'accès via le passage à niveau de la rue Les Cèdres soit modifié ou remplacé, il est certain que la solution choisie devra respecter les avantages

présentement garantis au Club par son entrée actuelle : aisance d'accès, sécurité des membres et visiteurs, préservation de la qualité de ses aménagements, protection de l'environnement et protection du lien avec le quartier résidentiel où le Club est implanté.

Si une alternative respectant ces critères était acceptée par le Club, CDPQ Infra devra défrayer tous les coûts qui seront nécessaires pour effectuer ces changements.

Dans tous les cas nous voudrions qu'un lien piéton ou cyclable soit prévu du côté ouest du Club donnant accès à la rue Les Peupliers et au quartier résidentiel où se situe le Club.

À défaut, nous nous attendons donc à ce que l'entrée actuelle soit maintenue, à niveau par-dessus ou sous les voies ferrées. Il nous apparaît que les coûts que devra supporter le promoteur pour préserver cette entrée seront bien en deçà de ce qu'il aura à supporter pour préserver d'autre part la survie de la faune vivant le long de son tracé. Quant à nous, l'impact social découlant de l'élimination de l'entrée sur le Club et son quartier est tel que les coûts d'une telle préservation sont parfaitement justifiables dans les circonstances. Toute autre solution devra requérir notre consentement, le respect des conditions énoncées ci-haut et une pleine indemnisation de tous les inconvénients subis par ce déplacement.

Nous sommes des plus préoccupés par toute proposition d'un nouvel accès à niveau alternatif qui impliquerait une proximité avec des voies ferrées sur lesquelles passerait à haute vitesse, à grande fréquence et sur des voies doubles un grand nombre de APM (automated people mover). Les normes de sécurité et de construction applicables dans l'industrie ferroviaire ne nous semblent pas se prêter à une telle solution qui mettrait alors à risque l'intégrité des personnes et de leurs biens. De même toute proposition d'un nouvel accès à niveau qui impliquerait la nécessité de la destruction de centaines d'arbres matures ne nous semble pas bienvenue, d'autant plus si cela devait entraîner le réaménagement en profondeur – par ailleurs quasi impossible – des installations du Club pour éviter les dangers liés à la pratique du golf notamment. Même chose si la disparition de la barrière végétale que constituent ces arbres devait entraîner une augmentation du bruit ambiant, une pollution visuelle et un risque accru d'être frappé par une balle perdue.

LE BRUIT

Nous sommes inquiets d'une augmentation possible du niveau de bruit causé par l'augmentation majeure de l'offre de service du REM. On nous dit que la technologie qui sera utilisée serait moins bruyante que celle du train actuel. Nous nous attendons à ce que les études acoustiques appropriées soient faites afin de s'assurer que c'est bien le cas. Nous sommes également préoccupés par l'augmentation significative de la fréquence de passage des trains. Même avec une technologie moins bruyante, nous sommes inquiets que l'augmentation du nombre de passages résultera nécessairement en un environnement plus bruyant.

Nous nous attendons à ce que toutes les mesures de mitigation possibles soient prises pour réduire le niveau du bruit, notamment par la construction de structures appropriées le long des rails pour absorber le plus de bruit possible.

L'ENVIRONNEMENT

Le quartier Laval-sur-le-Lac et son club de golf furent construits avec le très grand souci de créer un environnement paisible où la nature est mise en valeur. C'était à l'époque très avant-gardiste de penser ainsi. Aujourd'hui, les résidents, les cyclistes qui passent dans les rues de Laval-sur-le-Lac, les membres qui se rendent à leur Club admirent la beauté des arbres majestueux qui y ont été plantés au début du vingtième siècle et qui contribuent au poumon végétal de l'environnement.

Nous nous attendons à ce que les décisions qui seront prises sur le tracé des voies ferrées et le choix des différentes infrastructures qui seront nécessaires pour faire un succès de ce projet feront en sorte que le plus d'arbres possible soient préservés et que toutes les mesures soient prises pour éviter la détérioration de l'environnement visuel d'un quartier résidentiel de la nature de Laval-sur-le-Lac et ses installations récréatives qui y sont associées.

En résumé, les attentes du Club Laval-sur-le-Lac sont :

- Toute alternative ou modification de l'entrée au Club par le passage à niveau public de la rue Les Cèdres devra respecter les avantages présentement garantis au Club par celle-ci : aisance d'accès, sécurité des membres et visiteurs, préservation de la qualité de ses aménagements.
- La CDPQ Infra devra défrayer tous les frais nécessaires afin de garantir au Club le respect de ces principes suite à l'implantation d'une solution alternative.
- Le CDPQ Infra devra à ses frais maintenir l'intégrité du couvert boisé avoisinant et sur la propriété du Club et supporter les frais de tout réaménagement du parcours de golf rendu nécessaire par son projet, le tout avec l'accord du conseil d'administration du Club Laval-sur-le-Lac.
- La CDPQ Infra s'engage à prendre toutes les mesures possibles pour réduire le niveau du bruit causé par le REM entièrement à ses frais et à la satisfaction du conseil d'administration du Club Laval-sur-le-Lac.
- La CDPQ Infra s'engage à construire et aménager un lien piéton ou cyclable du côté ouest du Club donnant accès à la rue Les Peupliers dans le quartier de Laval-sur-le-Lac entièrement à ses frais et à la satisfaction du conseil d'administration du Club Laval-sur-le-Lac.

Nous vous remercions de votre considération.



Le Club Laval-sur-le-Lac
Luc Martin
Président du Conseil